

C'est au gouvernement, qui a la responsabilité et les moyens de renseignements au sujet de la condition véritable du pays, d'offrir en temps convenable, les renseignements qui sont d'intérêt public, et qui justifient la proposition. J'adopte l'idée que ce qu'il faut pour créer un sentiment de sécurité, des éléments de sécurité, et pour faire disparaître les appréhensions chez ceux qui y sont établis et ceux qui sont pour s'y établir, nous devons le faire à tout prix, mais il arrive malheureusement qu'après avoir doublé l'effectif de la police permanente l'an dernier, on vient nous dire qu'on va y envoyer plusieurs centaines de militaires pour quelque temps. Il est bien vrai que si—comme le disent les journaux—ces soldats sont pour être tirés des écoles et des batteries, etc., il y aura, d'une certaine façon, moins de frais que si on employait des volontaires. Il serait aussi impossible, à moins de fréquents changements, d'établir dans cette contrée une garnison de nos propres miliciens. Cependant je réitère l'opinion que nous devrions activer l'organisation des forces militaires du Nord-Ouest.

J'entretiens encore le sentiment que le soin de maintenir la paix dans cette région devrait, en grande partie, être confié aux colons eux-mêmes, à qui on donnerait les facilités qui conviennent dans un pays neuf et peu habité, facilités qui devraient être plus libérales même que celles dont jouissent ceux qui sont chargés de l'organisation de la milice dans cette partie-ci du pays. Les circonstances dont il est question dans le discours du trône, le fait de dire que le soulèvement a été si sérieux et que tels en ont été les résultats prévus, sont une nouvelle preuve de la culpabilité de ceux que je crois responsables de cet état de choses. Je regrette qu'il ait fallu faire une pareille déclaration, mais je ne suis pas surpris de voir que cette négligence, ces retardements, la mauvaise administration dont nous avons accusé le gouvernement l'an dernier et que nous croyons avoir été grossière et inexcusable, aient eu leurs conséquences naturelles.

"The children born of....."

Pourrions-nous dire d'un des honorables ministres :

"The children born of thee are sword and fire,
Red ruin and the breaking up of laws,
The craft of kindred, and the godless hosts
Of heathen swarming o'er the northern land."

L'an dernier, nous avons accusé le gouvernement d'avoir commis de grands crimes, d'énormes délits. Je crois que nous avons alors établi nos accusations. Je crois que la conduite tenue par les ministres dans les années qui ont suivi leur dernier avènement au pouvoir, a été justement décrite par leur ex-collègue, l'honorable M. Macdougall, lorsqu'il écrivit à l'un d'eux, le ministre de l'intérieur dans l'ancien gouvernement, au sujet de leur façon d'agir antécédemment au soulèvement de 1870. Voici ce qu'il dit :

L'autorité du Dominion a enfin été établie sur cette vaste région et ne peut être compromise que par la trahison ou l'incapacité de celui qui règne à Ottawa. On sait qu'il a une autorité suprême dans tous les départements ; il est plus que suspect dans le vôtre. Quand j'emploie le mot "trahison" je veux que vous l'entendiez dans sa plus large acception, c'est-à-dire, trahison non envers la souveraine légale du Dominion seule, mais trahison envers le peuple canadien, trahison aux intérêts civils et religieux, de la population du Nord-Ouest, trahison envers la liberté, la civilisation et le progrès humains dans chacune des provinces du Dominion.

Je crois que ces mots s'appliquent tout aussi bien à la récente qu'à l'ancienne façon d'agir des ministres. Je reconnais toutefois l'inopportunité de traiter longuement de ce sujet en ce moment et dans les circonstances actuelles. Vous savez que l'an dernier j'ai signalé à plusieurs reprises l'absence de plusieurs documents importants. Bien que les ministres aient déposé ce qu'ils considèrent être des matériaux suffisants pour la formation d'un jugement, ils ont reconnu qu'il restait beaucoup des papiers de la plus haute importance non produits. J'espère que ces documents vont être produits sous peu. Je l'espère, bien qu'avec quelque crainte, attendu que je me souviens de l'ancienne façon d'agir des ministres, et je reviens encore aux lettres de M.

Macdougall, adressées alors au ministre de l'intérieur, dans lesquelles il dit :

Avant de partir d'Ottawa,—

Lui aussi se rendait au Nord-Ouest.—

J'ai eu la précaution de me procurer des copies de toutes les dépêches, de tous les projets de traités et documents relatifs au Nord-Ouest, et j'ai vu depuis que c'était une bonne précaution à prendre. Je savais par expérience qu'il était peu sûr de compter sur la célérité officielle ou sur la perspicacité des autorités d'Ottawa, ou de supposer que les ministres propres, ou une quantité suffisante de ministres, se trouveraient dans la capitale pour s'occuper de quelque événement qui pourrait se produire. Et je savais, ce que le cas actuel a établi parfaitement, que vous et la majorité de vos collègues n'hésiteriez aucunement à tronquer ou à supprimer d'importants papiers d'Etat, même s'ils étaient demandés par le parlement, s'il était à prévoir que leur production exposerait le gouvernement à quelque embarras.

Mais il paraît que ce qui est arrivé auparavant s'est produit encore dans le cas d'une insurrection plus considérable. Et ce qui s'est fait autrefois quant à la production des documents peut se faire encore. Pour ce qui est de la situation des sauvages, nous devons naturellement éprouver tous une anxiété extrême. Les données que nous avons trouvées chaque année dans les rapports faits par les agents des sauvages et surtout par la police à cheval, les rapports publiés par la presse, les déclarations récentes des prêtres et des missionnaires, et, entre autres, la déclaration de M. Jackson, l'un des membres du conseil du Nord-Ouest, sont certainement de nature à attirer l'attention. J'ajouterais à cela les énoncés que j'ai vus dans des journaux ministériels au sujet de la façon de procéder du département à l'égard de ces bandes qui se sont trouvées plus ou moins mêlées au soulèvement de l'année dernière, surtout en ce qui concerne la méthode de ne leur accorder que des demi-rations, et ce deux ou trois fois par semaine, chose que je considère comme tout à fait impolitique et inhumaine. Je ne pense pas que l'on puisse qualifier cette politique moins sévèrement—si on a eu le malheur de l'appliquer—et je tire mes informations des articles de fond du *Mail*, lequel déclare que telle a été la politique du gouvernement. Je ne savais pas auparavant que la famine fût considérée comme la torture qui convient le mieux au châtement des sauvages.

Il y a encore une autre question dont un des honorables messieurs n'a parlé que très légèrement et dont je me propose de parler brièvement. Il s'agit des mesures qu'on a jugé à propos de prendre pour le rétablissement de l'autorité et l'application de la loi dans le Nord-Ouest. Je crois que pour ce qui est des mesures judiciaires et de l'exécution des sentences qui ont été portées, le gouvernement fournira très prochainement des informations à la Chambre. Je pense que dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons, le parlement est en droit de recevoir ces renseignements et de se livrer à l'examen des questions provenant de cette exécution et de ces sentences. Je crois que ces circonstances justifient cette manière de procéder si elle ne la provoquent pas ; mais je crois aussi qu'il faut donner au gouvernement le temps nécessaire pour produire ces papiers et fournir ces informations.

La rumeur veut que quelques-uns des partisans du ministère qui diffèrent de lui sur une seule question surgissant de cette exécution, se proposent de soumettre cette question à notre examen maintenant et demandant l'expression du sentiment de la Chambre à ce sujet au moyen d'un amendement à l'adresse. Sur ce point, comme les honorables ministres le savent peut-être, je ne prétends pas, même pour mes propres amis, parler avec l'autorité d'un chef de parti, et je n'ai certainement pas le droit d'offrir de conseil aux partisans du gouvernement ; mais, en ma qualité d'humble membre de cette Chambre, intéressé à voir adopter les procédures régulières et les méthodes convenables pour la conduite des affaires, je prends la liberté, pour ma part, de condamner cette manière d'agir. Je crois que la méthode appropriée consiste à fournir à l'administration la chance de produire les papiers et ensuite de permettre un examen